

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 26 juin 2026	N° 2026-187

Convocation du 20 avril 2026

Aujourd'hui vendredi 26 juin 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Thomas CAZENAVE, Président

ETAIENT PRESENTS :

Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Ariane ARY, M. Jean-Charles ASTIER, M. Christian BAGATE, Mme Isabelle BERRIÉ, Mme Nathalie BOIS HUYGHE, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jimmy BOURLIEUX, M. Ludovic BOUSQUET, Mme Céline BOUTE, Mme Fatiha BOZDAG, M. Eric CABRILLAT, M. Gerald CARMONA, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, Mme Chantal CHABBAT, Mme Jacqueline CHADEBOST, M. Gérard CHAUSSET, Mme Anne-Laure CHAZEAU, Mme Camille CHOPLIN, M. Jean Francois CLEDEL, Mme Christelle COTTON, Mme Laure CURVALE, Mme Florence DAMET, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Cécile DESJAMBES, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Catherine FABRE, Mme Anne FAHMY, Mme Vanessa FERGEAU-RENAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Maël FETOUH, Mme Hélène FLORIAN, M. Alain GARNIER, Mme Sophie GAUDRU, M. Yohann GIACOMETTI, M. Frédéric GIRO, M. Mathieu HAZOUARD, M. Marc KLEINHENTZ, M. Michel LABARDIN, M. Marc LAFOSSE, M. Henri LAGARRIGUE, M. Gwénaél LAMARQUE, M. Jérôme LAMBERT, M. Johnny LEBEAUPIN, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Mayeul L HUILLIER, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Jean-Claude MARSAULT, Mme Alexandra MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Bruno NAULEVADE, Mme Laurence NAVAILLES, M. Jeremy NICOL, M. Pierre De Gaétan N JIKAM, M. Taner OZKOSAR, M. Eric OZOUX, M. Luc PASCAL, Mme Pascale PAVONE, M. David PENNETIER, Mme Juliette PEREZ, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. David POULAIN, M. Eric POUILLIAT, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Philippe QUERTINMONT, Mme Valérie QUESADA, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Boubacar SECK, Mme Alexandra SIARRI, M. Georges SIMON, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Luc TRICHARD, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Ariane VAN GHELUE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Daphné ALATERNE à Mme Ariane ARY
M. Quentin BELAUBRE à Mme Isabelle BERRIÉ
Mme Claudine BICHET à M. Olivier CAZAUX
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Mathieu HAZOUARD
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
Mme Yana LANGLOIS à M. Johnny LEBEAUPIN
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 26 juin 2026	Délibération
	Direction de la multimodalité Service modes actifs	N° 2026-187

**RER métropolitain - Plateforme de travail et locaux communs RER métropolitain -
Convention de financement - Décision - Autorisation.**

Monsieur Christophe DUPRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La nouvelle feuille de route du RER Métropolitain adoptée en 2023 par la Métropole a confirmé les ambitions initiales du projet en termes de niveau de service cible à horizon 2028-2030 : la circulation d'un train RER toutes les demi-heures sur toute la journée sur les lignes Libourne-Arcachon, Saint-Mariens-Langon et Bordeaux/Pessac-Macau, et avec une amplitude de service élargie.

Dès 2020, les partenaires ont souhaité mettre en commun leurs moyens afin de développer une approche plus transversale du projet, de mutualiser les ressources et, ainsi de créer davantage de synergie entre les équipes. Cela s'est donc traduit par la mise en place d'une plateforme commune de travail au sein des locaux du Syndicat Nouvelle-Aquitaine Mobilités, situé au 37 rue d'Armagnac, 33800 Bordeaux.

La convention initiale, d'une durée de 5 ans, est arrivée à échéance au 31 décembre 2024. D'un montant annuel de 60 000€, elle était financée à parts égales entre la SNCF, la Région Nouvelle-Aquitaine et Bordeaux-Métropole (33% soit 20 000€/an).

Il est proposé de signer deux nouvelles conventions avec le Syndicat Nouvelle-Aquitaine Mobilités et les partenaires du RER Métropolitain afin de maintenir la plateforme commune au sein des locaux du Syndicat. Profitant de l'agrandissement des locaux du Syndicat, l'espace dédié pour le projet de RER Métropolitain a été remodelé afin de correspondre à l'utilisation et aux besoins réels du plateau commun. Il sera ainsi composé d'un bureau et d'une salle de réunion. Le financement global est de 27 000€ par convention, partagés à parts égales entre la SNCF, la Région Nouvelle-Aquitaine et Bordeaux-Métropole (33% soit 9 000€). Au total pour 2026, la contribution pour Bordeaux Métropole s'élèvera à 13 500€ : 9 000€ pour régulariser 2025 et 4 500€ pour 2026.

Initialement, il était prévu une nouvelle convention pluriannuelle des locaux pour une durée de 5 ans (2025-2030), pour laquelle la Métropole a délibéré lors du conseil de septembre 2025 (délibération 2025-460). A la demande de la Région, la convention a finalement été modifiée pour qu'elle soit annualisée, nécessitant cette nouvelle délibération.

Les conventions jointes en annexe précisent les modalités de financement et le descriptif des espaces.

A partir du premier juillet 2026, la Région accueillera dans ses locaux le plateau commun.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5217-2,

VU la délibération du Conseil métropolitain n°2018-826 du 21 décembre 2018 adoptant le projet de développement d'un Réseau Express Régional métropolitain,

VU la délibération du Conseil métropolitain n°2020-98 du 14 février 2020 prévoyant la contribution de Bordeaux Métropole à la mise en œuvre d'une plateforme de travail commune entre le Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités, la Région Nouvelle-Aquitaine et la SNCF,

VU la délibération du Conseil métropolitain n°2021-430 du 23 septembre 2021 adoptant le schéma métropolitain des mobilités,

VU les délibérations du Conseil métropolitain n°2022-189 du 25 mars 2022 et 2023-171 du 31 mars 2023 adoptant les révisions de la feuille de route du projet de Réseau Express Régional métropolitain,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la poursuite d'une plateforme de travail commune entre les partenaires est un gage de réussite et d'une meilleure transversalité pour la réussite de ce projet,

DECIDE

Article 1 : de contribuer à la poursuite d'une plateforme de travail commune entre le Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine mobilités, Bordeaux Métropole, la Région Nouvelle-Aquitaine et SNCF Réseau.

Article 2 : d'approuver les principes de financement de la plateforme de travail commune et d'adopter les termes des deux conventions annuelles de financement annexées à la présente délibération.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à effectuer et à signer tous actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Article 4 : d'imputer la dépense correspondante au budget principal – chapitre 65 – article 6561 – fonction 844 pour l'exercice 2026, sous réserve de leur vote des crédits par le Conseil de Bordeaux Métropole.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 juin 2026

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,